

OBJET : (020) ADOPTION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU) DU PORTAIL CITOYEN DE LA VILLE DE SANNOIS

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DOUZE DECEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN, M. BOULIGNAC, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN,
M. BOISCO
Le nombre de conseillers
en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. FLEURIER,
Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN
et Mme JACQUET-LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FAUCONNIER	à	M. WILLIOT
Mme RICARD	à	Mme TROUZIER EVEQUE
Mme HELT	à	Mme AUBIN
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMAPGNE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	M. LAMARCHE
M. LEGUEIL	à	Mme CHRISTIN

ABSENTE EXCUSEE : Mme SAIDI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOISCO

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 18 décembre 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024-12-12 - DL2024 - 156 - DE

Publiée le 19 décembre 2024



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/154 du 12 décembre 2024

OBJET : (020) ADOPTION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU) DU PORTAIL CITOYEN DE LA VILLE DE SANNOIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Vu la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu l'Ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,

Vu le Décret n°2009-730 du 18 juin 2009 relatif à l'espace de stockage accessible en ligne,

Considérant que la Ville de Sannois a mis en place un portail citoyen en ligne pour faciliter les démarches administratives et améliorer la communication avec les habitants,

Considérant qu'il est nécessaire d'encadrer l'utilisation de ce portail par des conditions générales d'utilisation (CGU) afin de définir les droits et obligations des utilisateurs et de la collectivité,

Vu l'avis de la Ière Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 34

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les Conditions générales d'utilisation du portail citoyen de la Ville de Sannois, telles qu'annexées à la présente délibération, comprenant notamment :

- La définition des fonctionnalités offertes par le service
- Les modalités d'inscription, d'utilisation et de confidentialité du service
- Les dispositions relatives au traitement des données à caractère personnel
- Les engagements et responsabilités de la collectivité et des usagers

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

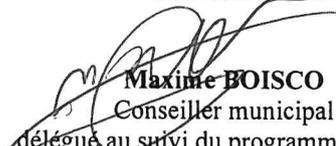
Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisien



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Maxime BOISCO
Conseiller municipal
délégué au suivi du programme ANRU